



Violences faites aux femmes : le Conseil national de l'Ordre des médecins renforce son appel à l'action et réitère son soutien aux victimes

Paris, le 25 novembre 2025

À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le Conseil national de l'Ordre des médecins réaffirme avec détermination son engagement auprès de toutes les femmes victimes de violences - patientes, consœurs ou collègues.

Les violences physiques, psychologiques, économiques, sexistes ou sexuelles constituent une atteinte intolérable à la dignité humaine. Les combattre est un impératif collectif. Le Conseil national de l'Ordre des médecins fait de la lutte contre les violences un axe programmatique majeur, et poursuit sa mobilisation pour une tolérance zéro vis-à-vis de toutes les violences.

Par leur engagement, leur écoute et leur vigilance, les médecins sont au cœur du repérage et de l'accompagnement des victimes. Premiers interlocuteurs, premiers témoins, ils jouent un rôle essentiel pour libérer la parole, identifier les signaux, sécuriser les parcours de soins et orienter vers les dispositifs adaptés. L'Ordre œuvre pour protéger les médecins qui signalent aux autorités judiciaires ces situations de violences.

L'Ordre accroît également son engagement dans la lutte contre les violences commises par les médecins, en renforçant son action pénale et disciplinaire à leur encontre. Le déploiement des dispositifs visant à prévenir ces violences exige qu'il dispose de moyens suffisants.

La mobilisation doit s'appuyer sur un engagement politique fort. C'est à ce titre que le Conseil national de l'Ordre des médecins appelle les pouvoirs publics à un renforcement clair et durable des moyens alloués à la prévention, au repérage et à la prise en charge des violences faites aux femmes : formation, coordination, ressources humaines et structures d'accueil dédiées.

Contact presse : presse@cn.medecin.fr